

Vaccins, mais alors on nous aurait menti ?

Ils sont inefficaces, nous rendent malades, détruisent notre immunité naturelle, mais... ils sont obligatoires

Jean Pierre Joseph, avocat et auteur des "Radis de la Colère", a réalisé un livret à partir d'extraits d'une quarantaine de livres en vente libre et disponibles dans le commerce. A partir de ces extraits et de ses connaissances en matière de droit des personnes, il a réalisé un courrier qui peut être utilisé pour répondre à un fonctionnaire ou une administration qui exigerait de vous des vaccins obligatoires. Vous trouverez en fin d'article, un lien vers le document intégral incluant les pièces à joindre à la lettre ainsi que les références complètes des livres. Ce livret a fait l'objet d'un livre actualisé et complété, paru aux éditions Vivez Soleil, sous le même titre et disponible en librairie.

Présentation de l'auteur

Jean-Pierre JOSEPH:

Est avocat au Barreau de Grenoble.

A été chargé de cours de Droit comparé à l'Université de Glasgow, dans les années soixante-dix, puis président de Maison pour tous de quartiers dits « sensibles » pendant 10 ans, et animateur bénévole de quartier. Il est un des fondateurs de la 1ère expérience d'autogestion d'un Centre socioculturel en 1973, avec baisse de plus de 70 % de la délinquance sur un quartier.

A été musicien d'orchestres de variétés, auteur compositeur, et membre de la S.A.C.E.M.

Est l'auteur des ouvrages suivants:

- Le show business français, un État dans l'État (Éd. les cahiers de la pensée sauvage).
- Améliorer notre santé par une méthode qui ne coûte rien (non encore édité).
- Les radis de la colère (Éd. Louise Courteau).

Est instructeur fédéral de karaté, diplômé de la Fédération française de karaté (F.F.K.A.M.A.), membre du jury des grades de la ligue Dauphiné-Savoie de la F.F.K.A.M.A.

Est parti en urgence en République d'Haïti en janvier 2001, et a été le 1er avocat français à être autorisé, depuis l'indépendance de 1804, à plaider devant une Cour d'Assises haïtienne, pour défendre le navigateur grenoblois, accusé de meurtre sur sa femme qui, en fait, s'était suicidée. Après une semaine d'un procès médiatisé (TF1, Le Figaro, Paris-Match, etc.), à la suite duquel le navigateur fut acquitté, Jean-Pierre JOSEPH, qui n'avait aucun vaccin et qui n'a pris aucun traitement préventif contre le paludisme, est revenu criblé de piqûres de moustiques, et n'a pas été malade.

Cet ouvrage se contente de rassembler des dizaines de citations scientifiques et professionnels de la santé. Aucun d'entre eux ne faisant partie de la moindre secte, ce livre ne contient donc, ni procédé hypnotique, ni virus décérébrant. Il peut être lu sans crainte...

Introduction

Près de 2000 personnes souffrent actuellement de graves maladies neurologiques, ou sont décédés, et les victimes (ou leur héritiers) accusent le vaccin contre l'hépatite B (Eric GIACOMETTI, La santé Publique en otage, Ed. Albin Michel).

Des plaintes pour empoisonnement et administration de substances nuisibles à la santé ont été déposées, notamment à l'encontre de ceux qui ont obligé les victimes à recevoir un vaccin tant

inefficace que dangereux. Elles sont actuellement centralisée chez un Juge d'Instruction à Paris.

Malheureusement, une étude approfondie de cette question, montre que tous les vaccins sont concernés, et pas seulement celui contre l'hépatite B.

Alors que la quasi-totalité des pays d'Europe a supprimé les vaccins obligatoires, la France (1er pays producteur mondial de vaccins), en a maintenu 4, malgré les protestations de millions de scientifiques de tous bords, criant à l'empoisonnement collectif, devant leur dangerosité, et surtout leur inefficacité.

Voilà plus de 20 ans, que des médecins, biologistes, etc., du monde entier, tentent d'alerter les pouvoirs publics pour leur donner des informations extrêmement graves concernant les vaccins :

Des épidémies de coqueluche aux U.S.A. ont atteint des centaines d'enfants vaccinés contre la coqueluche,

Des épidémies de polio dans le monde entier ont touché des milliers de personnes, pourtant correctement vaccinées,

En 1993, 100 infirmières des Hôpitaux de Paris, atteintes de tuberculoses, avaient toutes reçu le B.C.G. ...

Des scientifiques du monde entier semblent dire aujourd'hui :

Que les produits appelées « vaccins » seraient totalement inefficaces,

Qu'ils seraient dangereux, responsables de scléroses en plaques, encéphalites, méningites, maladies neurologiques :

Fabriquée avec du sérum de veau, des cellules cancérisées, et de l'hydroxyde d'aluminium, à des doses 30 fois supérieurs au seuil maximum de toxicité, ainsi que de dérivées du mercure, ils ont pour effet général de baisser nos défenses immunitaires, et pourraient être liées à l'apparition du Sida.

Que souvent, même, ils nous transmettraient les maladies qu'il sont censés prévenir !

Que l'on nous aurait menti depuis 50 ans au moins, pour des raisons sordides et honteuse, en nous faisant croire, notamment que les vaccins auraient enrayés les épidémies.

Or, il semblerait que l'arrêt des épidémies n'ait rien à voir avec les campagnes de vaccination.

Ainsi, 1200 personnes ont été victimes de la Polio en France, en 1956, année où la campagne de vaccination a débuté. Et en 1957, la France a connu plus de 4000 cas.

Personne, d'ailleurs, n'est capable d'expliquer pourquoi les épidémies de peste et de choléra du Moyen Âge, de suette picarde (qui a sévi de 1718 à 1906), et plus récemment, de scarlatine, se sont arrêtées sans vaccin, et sans décimer toute l'humanité...

Ces informations sont extraites de nombreux articles de presse et des ouvrages suivantes :

La mafia médicale, (Dr G. LANCTOT), Ed. Voici la clé,

La dictature médico-scientifique, (Sylvie SIMON), Ed. Filipacchi,

Vaccination erreur médicale du siècle, (Dr L. De BROUWER), Ed. Louise Courteau,

Danse avec le diable (G. SCHWAB), Ed. Courrier du livre,

Dossiers sur le gouvernement mondial, (A. MEUROIS-GIVAUDAN), Ed. Amrita,

La guerre des virus, (L. HOROWITZ), Ed. Félix,

Au cœur du vivant, (J. BOUSQUET), Ed. Saint Michel,

Le malade déchaîné, (R. BICKEL), auto édité,

Les chemins de la souveraineté individuelle, (R. BICKEL), auto édité,

Vaccinations : l'Overdose, (Sylvie SIMON), Ed. Déjà,

Tétanos, le mirage de la vaccination, (F. JOET), Ed. Alis,
 Pour en finir avec Pasteur, (Dr Eric ANCELET), Ed. Marco Pietteur,
 La santé confisquée, (Mirko et Monique BELJANSKI), Ed. Compagnie,
 La lumière médicale, (Dr Norbert BENSÂÏD), Ed. le Seuil,
 Mon enfant et les vaccins, (Dr F. BERTHOUD), Ed. Soleil,
 On peut tuer ton enfant, (Dr P. CHAVANON), Ed. Médicis,
 Vaccination, Social Violence and Criminality, North Atlantic Books, Berkley 1990,
 A shot in the dark, (Dr HARRIS et B Loe FISHER), Avery Publishing group, 1991,
 Les Vérités indésirables, Le cas Pasteur (Archives Internationales Claude BERNARD), Ed.
 La Vieille Taupe, 1989,
 L'intoxication vaccinales, (F. DELARUE), Ed. Le Seuil, 1977,
 La rançon des vaccinations, (Simone DELARUE), Ed. LNPLV, Ed 1988,
 Live viral vaccine, biological pollution, (Pr R DELONG), Carlton Press Corp, New Yorl,
 1996,
 L'intox, quelques vérités sur vos médicaments, (Dr Bruno DONATINI), Ed. MIF,
 Adverse effects of Pertussis and Rubella vaccines, Washington DC National Academy Press,
 1991,
 Des lobbies contre la santé, (Roger LENGLET), Ed. Syros,
 La médecine retrouvée, (Dr ELMIGER), Ed. Léa,
 Vaccinations : prévention ou agression ?, (M. Th. QUENTIN), Ed. Vivez Soleil,
 Des enfants sains même sans médecin, (Dr R. MENDELSON), Ed. Soleil 1987,
 Immunisation, Theory versus reality, New Atlantean Press, 1996,
 La poliomyélite, quel vaccin ? quel risque ?, (Dr Jean PILETTE), Ed. de l'Aronde, 1997,
 La catastrophe des vaccins obligatoires, (Pr TOSSOT), Ed. de l'Ouest, 1950,
 Les dessous des vaccinations, (Dr SCOHY), Ed. Cheminements,
 Tuberculose et vaccin B.C.G., (Pr GRIGORAKI),
 Le tabou des vaccinations. Danger des vaccins, thérapies naturelles de prévention des
 maladies infectieuses, (Miller Schär MANZOLI),
 Déjà vacciné ? Comment s'en sortir ?, (Dr A. BANOIS – Sylvie SIMON),
 Vaccinations : le droit de choisir, (Dr F. CHOFFAT), Ed. Jouvence,
 12 balles pour un veto, (Dr QUIQUANDON), Ed. Agriculture et Vie, 1978,
 Les radis de la colère, (J.-P. JOSEPH, Avocat à Grenoble), Ed. Louise Courteau,
 Vaccinations, les vérités indésirables, (Pr GEORGET), Ed. DANGLES, préface du Pr
 CORNILLOT, Doyen de la Faculté de Médecine de Bobigny,
 Nous te protégerons, (Dr Jean PILETTE), Ed. Daxhelt,
 La faillite du B.C.G., (Dr Marcel FERRU, Pr honoraire de clinique médicale infantile), Ed.
 Princeps,
 La Santé Publique en otage, (Eric GIACOMETTI), Ed. Albin Michel,
 Vaccin Hépatite B : Les coulisses d'un scandale, (Sylvie SIMON et Dr Marc
 VERCOUTERE), Ed. Marco Pietteur.

Aucun de ces ouvrages, largement diffusés tant en France qu'à l'étranger, n'a fait l'objet du moindre procès, ni même du moindre démenti.

La lecture de simples citations extraites de ces ouvrages, conduit tout lecteur, à la conclusion incontournable, suivant laquelle les enfants sont victimes d'un empoisonnement collectif, et qu'il est plus que temps de réagir.

En outre, tous les ans, des centaines de médecins, adressent des pétitions au Ministère de la Santé, afin que cesse ce qu'ils considèrent être un véritable empoisonnement collectif n'ayant pour but que le profit, et surtout pas la SANTE... PUBLIQUE.

Ces médecins dénoncent le fait que la quasi-totalité de leurs confrères est dans l'ignorance totale de ces informations, car l'information médicale en France passe entièrement par les laboratoires pharmaceutiques.

Ces médecins indiquent également qu'une vaccination n'est pas un acte banal, et qu'un certain nombre de précautions sont, de toutes manières, obligatoires (arrêté du 28 février 1952).

Il faut en effet, préalablement à tout acte vaccinale, que le sujet fasse l'objet d'un bilan clinique et biologique à savoir :

- a) Iconogramme complet, dosage de l'urée
- b) Lipidogramme
- c) Bilan endocrinien
- d) Titrage de tous les anticorps spécifiques aux vaccinations éventuelles déjà subies
- e) Test de dépistage du Sida et des différentes hépatites
- f) Electrophorèse et immunophorèse des protéines sériques, de manière à avoir une image globale des capacités ou incapacités éventuelle de l'organisme à fabriquer les anticorps
- g) Bilan radiologique :
 - Radiographie panoramique dentaire, ceci dès qu'il y a au moins une dent dévitalisée.
 - Radiographie pulmonaire, pour éliminer toute image de tuberculose pulmonaire.

Or, jamais un seul de ces tests n'est proposé aux enfants, ce qui procède d'une négligence criminelle.

Bien que ces éléments soient publics, et notoires depuis au moins 10 ans, aucun scientifique n'est encore venu les contredire, les vaccinalistes se contentent de répéter, comme une litanie religieuse, que les vaccins auraient enrayé les épidémies.

Déjà le 5 décembre 1957, 101 Députés Socialistes déposaient une proposition de Loi tendant à abroger l'obligation vaccinale.

Parmi eux MM. DEFFERRE, CAPDEVILLE, PROVO, SAVARY.

La France est le seul pays d'Europe à avoir 4 vaccins obligatoires. Aussi, comme par hasard, le pays qui compte le plus de cas de tuberculose et de tétanos, mais c'est le 1er pays producteur de vaccins du monde...

En outre, certains vaccins, obligatoires en France sont interdits dans d'autres pays de la C.E.E. (Grande-Bretagne, par exemple) vu le nombre de victimes paralysées à vie qu'ils ont faits.

L'on sait pourquoi aujourd'hui lorsque les Américains ont entrepris, en 1918, de vacciner les habitants des Philippines contre la variole, le taux des personnes atteintes est alors passé de 10% de la population, à 65% en quelques mois.

L'on sait également (par les écrits des collaborateurs de PASTEUR) que le chien qui avait mordu le petit Joseph Meister, vacciné par PASTEUR, avait également mordu toute la famille Meister qui n'a été ni vaccinée, ni malade.

L'on sait que lorsque les Américains se sont rendus compte, dans les années 1960, que 75% des gens atteints de la polio, étaient correctement vaccinés (Vaccin Salk), les symptômes officiels de la polio ont été modifiés, ce qui fait que tous les nouveaux cas allaient être appelés : encéphalites, méningites, etc. Ce qui a donné l'illusion que le vaccin avait enrayé l'épidémie.

Nous ne pouvons donc plus nous contenter aujourd'hui de nous retrancher derrière des obligations de réserve, faute de quoi nous serions obligés de constater que le procès PAPON n'a servi à rien.

(Rappelons-nous Maurice PAPON, à qui la Cour d'Assises de Bordeaux a reproché d'avoir, en sa qualité de Préfet de Police pendant l'occupation allemande, fait déporter des centaines de juifs, et qui, pour sa défense, a dit qu'il n'avait fait qu'appliquer la Loi...).

Tout citoyen a, aujourd'hui, à partir du moment où il sait, le devoir de prendre une position.

Les conséquences que l'on peut tirer de l'ensemble de ces informations sont les suivantes :

Un vaccin est une substance « préparée à partir de microbes, virus ou parasites qui, inoculés à un individu, lui confèrent une immunité contre le germe correspondant ».

Les substances inoculées aux enfants contre leur gré et celui des parents, sont, de toute évidence, des substances qui ne confèrent pas l'immunité, puisque les scientifiques nous démontrent aujourd'hui que de nombreux enfants vaccinés, ont néanmoins contracté la maladie.

Les substances, en outre, sont toxiques, puisqu'elles entraînent des effets secondaires graves, parfois mortels.

Ces substances ne sont donc pas des « vaccins », au sens scientifiques du terme.

Le fait de refuser d'administrer des produits inefficaces et toxiques à des enfants ne peut donc s'assimiler à une privation de soins, ou une mise en danger de la vie d'autrui.

Bien au contraire, le fait d'imposer l'administration de produits toxiques inutiles à des enfants constitue le délit de mise en danger de la vie d'autrui, et peu, à long terme, constituer le crime d'empoisonnement ou administration de substances nuisibles.

Cas pratique

Un fonctionnaire zélé (bien que je lui démontre que les produits appelés «vaccins» sont inefficaces et nous empoisonnent), exige «parce que c'est la loi» que mes enfants soient vaccinés. Que puis-je faire ?

1°) Cessez d'abord d'avoir des scrupules.

Le personnage qui maintient ces exigences ne peut être :

a) qu'un ignorant.

b) ou le complice d'une grave infraction pénale.

a) Un ignorant

Celui qui, malgré ces informations, ne change pas d'avis est particulièrement ignorant, car comment continuer de ne pas voir que les « vaccins » sont inefficaces et dangereux, devant la masse énorme de livres, d'articles de presse, de magazines, de pétitions de médecins concernant cette question ?

b) le complice d'une infraction pénale

On nous a bassinés pendant des mois avec le procès PAPON, qui n'a cessé de dire qu'il appliquait la Loi et rien d'autre, et tous les politiques, à cette occasion, n'ont cessé de dire que quand un ordre était insensé, criminel, ou même anti-démocratique, il était légitime de ne pas s'y conformer. Or, certains fonctionnaires, obligés de constater l'inefficacité et la dangerosité des vaccins, vous disent qu'ils sont chargés d'exécuter la Loi, et que, même s'il est reconnu que votre enfant risque sa vie en se faisant vacciner, il vous dira que ce n'est pas son problème, car « C'est la Loi ».

Si le fonctionnaire zélé, au vu des informations que vous lui remettez ne se précipite pas sur son téléphone, afin d'informer sa hiérarchie qu'il existe un problème sérieux, et qu'on ne peut plus continuer comme cela, qui est il, sinon un lâche qui n'en a rien à faire de la vie de votre enfant, mais qui pense uniquement à son avancement ?

Sachez donc que vous avez en face de vous un lâche.

Sachez aussi que dans les affaires du sang contaminé, de l'amiante (où il a fallu que des scientifiques hurlent pendant 29 ans avant que l'on ne prenne des mesures) etc., ...de nombreuses personnes sont mortes parce que des imbéciles de cette envergure « ne voulaient pas savoir » .

2°) Nous pensons donc avoir trouvé le moyen d'échapper à l'empoisonnement, tout en respectant la Loi. Voici donc la méthode que nous suggérons. Elle consiste à contraindre ceux qui ne veulent pas savoir, à savoir quand même, afin qu'ils ne puissent plus jamais dire à l'avenir qu'ils ne savaient pas :

A - Photocopier les pages de ce livre : à partir du titre « Des faits (et non pas des théories) concernant les vaccins » jusqu'à la fin de la réponse à la question n° 19. (voir document à télécharger ci dessous - ndAd)

B - Photocopier les couvertures des livres parus sur cette question, que vous trouverez à la fin de cet ouvrage (plus d'autres si vous en possédez). Vous avez ainsi constitué un dossier.

C - Écrire à l'autorité qui exige que votre enfant soit vacciné (Inspecteur d'Académie, Conseil Général, Directeur d'école, etc.) le courrier suivant, en recommandé avec A.R.

Monsieur l'Inspecteur (ou Monsieur le Directeur),

Près de 2.000 personnes souffrent actuellement de graves maladies neurologiques, ou sont décédées, et les victimes accusent le vaccin contre l'Hépatite B, (Éric GIACOMETTI, La santé Publique en otage, Éd. Albin Michel).

Des plaintes pour empoisonnement et administration de substances nuisibles à la santé ont été déposées, notamment à l'encontre de ceux qui ont obligé les victimes à recevoir un vaccin tant inefficace que dangereux. Elles sont actuellement centralisées chez un Juge d'Instruction à Paris.

Malheureusement, une étude approfondie de cette question, montre que tous les vaccins sont concernés, et pas seulement celui contre l'Hépatite B.

Vous venez de me demander, par courrier en date du... de faire vacciner mon enfant..., scolarisé à l'école...

Je vous remercie de bien vouloir noter mes observations, et répondre aux 5 questions que vous trouverez à la fin de la présente:

I – OBSERVATIONS

Alors que la quasi-totalité des pays d'Europe, a supprimé les vaccins obligatoires, la France (1er pays producteur mondial de vaccins), en a maintenu 4, malgré les protestations de milliers de scientifiques de tous bords, criant à l'empoisonnement collectif, devant leur dangerosité, et surtout leur inefficacité.

Voilà plus de 20 ans, que des médecins, biologistes, etc. du monde entier, tentent d'alerter les pouvoirs publics pour leur donner des informations extrêmement graves concernant les vaccins :

Des épidémies de coqueluche aux U.S.A. ont atteint des centaines d'enfants vaccinés contre la coqueluche,

Des épidémies de polio dans le monde entier ont touché des milliers de personnes, pourtant correctement vaccinées,

En 1993, 100 infirmières des Hôpitaux de Paris, atteintes de tuberculose, avaient toutes reçu le B.C.G. etc.

Des scientifiques du monde entier semblent dire aujourd'hui :
Que les produits appelés « vaccins » seraient totalement inefficaces,
Qu'ils seraient dangereux, responsables de scléroses en plaques, encéphalites, méningites, maladies neurologiques.

Fabriqués avec du sérum de veau, des cellules cancérisées, et de l'hydroxyde d'aluminium à des doses 30 fois supérieures au seuil maximum de toxicité, ainsi que de dérivés du mercure, ils ont pour effet général de baisser nos défenses immunitaires, et pourraient être liés à l'apparition du Sida,

Que souvent, même, ils nous transmettraient les maladies qu'ils sont censés prévenir !

Que l'on nous aurait menti depuis 50 ans au moins, pour des raisons sordides et honteuses, en nous faisant croire, notamment, que les vaccins auraient enrayeré les épidémies.

Or, il semblerait que l'arrêt des épidémies n'ait rien à voir avec les campagnes de vaccination.

Ainsi, 1.200 personnes ont été victimes de la Polio en France, en 1956, année où la campagne de vaccination a débuté. Et, en 1957, la France a connu plus de 4.000 cas.

Personne, d'ailleurs, n'est capable d'expliquer pourquoi les épidémies de peste et de choléra du Moyen Âge, de suette picarde (qui a sévi de 1718 à 1906), et plus récemment, de scarlatine, se sont arrêtées sans vaccin, et sans décimer toute l'humanité...

Ces informations sont extraites de nombreux articles de presse et, notamment, d'environ 40 ouvrages dont je vous remets la liste en annexe. Je précise que ces ouvrages sont en vente depuis plus de 10 ans dans les librairies et les FNAC, et aucun d'entre eux n'a fait l'objet du moindre démenti.

La lecture de simples citations extraites de ces ouvrages, conduit tout lecteur, à la conclusion incontournable, suivant laquelle les enfants sont victimes d'un empoisonnement collectif, et qu'il est plus que temps de réagir.

En outre, tous les ans, des centaines de médecins, adressent des pétitions au Ministère de la Santé, afin que cesse ce qu'ils considèrent être un véritable empoisonnement collectif n'ayant pour but que le profit, et pas du tout la SANTÉ...PUBLIQUE.

Ces médecins dénoncent le fait que la quasi totalité de leurs confrères sont dans l'ignorance totale de ces informations, car l'information médicale en France passe entièrement par les laboratoires pharmaceutiques.

Ces médecins indiquent également qu'une vaccination n'est pas un acte banal, et qu'un certain nombre de précautions sont, de toutes manières, obligatoires, conformément, notamment, à l'Arrêté du 28 février 1952.

Or, jamais une seule vérification n'est proposée aux enfants, ce qui procède d'une négligence criminelle.

Bien que ces éléments soient publics, et notoires depuis au moins 10 ans, aucun scientifique n'est encore venu les contredire, les vaccinalistes se contentant de répéter, comme une litanie religieuse, que les vaccins auraient enrayeré les épidémies.

La France est le seul pays d'Europe à avoir maintenu 4 vaccins obligatoires. Aussi, comme par hasard, le pays qui compte le plus de cas de tuberculoses et de tétanos, mais c'est le 1er pays producteur de vaccins du monde...

En outre, certains vaccins, obligatoires en France, sont interdits dans d'autres pays de la C.E.E. (Grande-Bretagne, par exemple), vu le nombre de victimes paralysées à vie qu'ils ont faites.

Nous ne pouvons donc plus nous contenter aujourd'hui de nous retrancher derrière des obligations de réserve, faute de quoi nous serions obligés de constater que le procès PAPON n'a servi à rien. Tout citoyen a, aujourd'hui, à partir du moment où il sait, le devoir de prendre une position.

Je vous remets la copie d'un document rassemblant des citations de scientifiques français et étrangers.

Je précise qu'aucun d'entre eux ne semble appartenir à la moindre secte, ce qui revient à dire que ce document peut être lu sans crainte d'être hypnotisé ou décérébré...

Vous trouverez également la couverture d'un certain nombre d'ouvrages traitant de la question, montrant que le problème est sérieux.

II – CONSÉQUENCES DE CES OBSERVATIONS

Les conséquences que l'on peut tirer de l'ensemble de ces informations sont les suivantes :

Un vaccin est une substance « préparée à partir de microbes, virus ou parasites qui, inoculés à un individu lui confère une immunité contre le germe correspondant ».

Les substances inoculées aux enfants contre leur gré et celui des parents, sont, de toute évidence, des substances qui ne confèrent pas l'immunité, puisque les scientifiques nous démontrent aujourd'hui que de nombreux enfants vaccinés, ont, néanmoins, contracté la maladie.

Ces substances, en outre, sont toxiques, puisqu'elles entraînent des effets secondaires graves, parfois mortels.

Ces substances ne sont donc pas des « vaccins », mais réellement des faux vaccins.

Ainsi, le fait d'imposer l'administration de produits toxiques inutiles à des enfants constitue le délit de mise en danger de la vie d'autrui, et peut, à long terme, constituer le crime d'empoisonnement ou administration de substances nuisibles.

III - MES QUESTIONS

1°) Avez- vous pris connaissance des informations jointes au présent courrier?

2°) La Loi, et notamment, l'Arrêté du 28 février 1952, impose, préalablement à tout acte vaccinal, de « prendre toutes précautions », c'est-à-dire, de procéder à un examen destiné à vérifier si le produit que l'on veut administrer à l'enfant n'est pas dangereux pour lui.

Où puis-je donc, faire pratiquer (gratuitement, s'agissant de vaccins obligatoires), les analyses suivantes, ainsi que la Loi m'en fait obligation) ? :

- a) Ionogramme complet, dosage de l'urée,
- b) Lipidogramme,
- c) Bilan endocrinien,
- d) Titrage de tous les anticorps spécifiques aux vaccinations éventuelles déjà subies,
- e) Test de dépistage du Sida et des différentes hépatites,
- f) Electrophorèse et immunophorèse des protéines sériques, de manière à avoir une image globale des capacités ou incapacités éventuelles de l'organisme à fabriquer les anticorps,
- g) Bilan radiologique:
 - Radiographie panoramique dentaire, ceci dès qu'il y a au moins une dent dévitalisée,
 - Radiographie pulmonaire, pour éliminer toute image de tuberculose pulmonaire.

3°) Les substances de source bovine étant interdites dans toute médication depuis 1994, dans la mesure où aujourd'hui encore le B.C.G. est fabriqué avec de la bile de boeuf, où puis-je (afin de respecter la réglementation de 1994) trouver un B.C.G. ne comportant pas de produits bovins ?

4°) L'ensemble des scientifiques précités indiquent que les produits actuellement commercialisés sous l'appellation de « vaccins » n'empêchent pas de contracter la maladie. Il est donc évident que les produits actuellement sur le marché ne sont pas des vrais vaccins. Par conséquent, afin de respecter l'obligation vaccinale qui m'est faite de par la Loi, où puis-je trouver des vrais vaccins, dont l'efficacité est garantie ?

5°) Je suis obligé de constater que la composition des vaccins comprend des produits hautement toxiques. Or, l'administration de substances nuisibles à la santé est interdite par la Loi, et constitue d'ailleurs un crime prévu par le Code Pénal.

Afin de ne pas me rendre complice du crime d'administration de substances nuisibles à la santé où puis-je trouver des vaccins sans aucun risque pour la santé de mon enfant (c'est-à-dire ne contenant ni hydroxyde d'aluminium, ni dérivés du mercure, ni sérum de veau, ni cellules cancérisées) ?

J'indique, pour le cas où vous ne répondriez pas à mes questions, et où vous m'obligeriez à administrer à mon enfant des substances appelées « vaccins », je serais alors contraint de déposer une plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui ». D'autre part, il est bien évident que, dans le cas où, par la suite, mon enfant serait victime d'effets secondaires, que je déposerai une plainte pour administration de substances nuisibles à la santé contre ceux qui auront administré ces substances, mais également à l'encontre de ceux qui se seraient rendus complices de cette infraction, en faisant par exemple, de cette intoxication une condition nécessaire à la scolarisation.

Je vous remercie vivement de l'attention que vous porterez à mes préoccupations, et vous prie de croire, etc.

ANNEXES A MON COURRIER :

Liste d'ouvrages accessibles à tous en librairie ou dans les FNAC : [voir plus haut]

CONCLUSION

VERS UNE NOUVELLE DEFINITION DE LA « SANTE PUBLIQUE»

Les vaccins ne sont qu'un volet d'un système aussi écoeurant qu'hallucinant:

Dans son ouvrage Vaccin Hépatite B, les coulisses d'un scandale, le Dr VERCOUTERE écrit :

P. 45 : « ...D'après un rapport remis en novembre 1997 par le Comité technique de pharmacovigilance à Bernard KOUCHNER, secrétaire d'État à la Santé, 18.000 décès seraient dus aux médicaments en France, soit 2 fois plus que les accidents de la route... Pour maîtriser parfaitement le marché et influencer le corps médical, les laboratoires ne manquent guère de moyens, et dépensent environ 12 % de leur chiffre d'affaires, soit 14 milliards de francs par an, en formation continue, congrès, séminaires (organisés de préférence sous les cocotiers),

menus cadeaux, aide à la publication (qui peut aller jusqu'à la rédaction du contenu de l'article), et enfin publicité déguisée sous forme d'articles scientifiques dans la presse médicale, sponsorisée par les laboratoires (excepté 2 revues médicales totalement indépendantes : Prescrire et Pratiques, qui ne vivent que de leurs abonnements. Les laboratoires dépensent en moyenne un peu plus de 80.000 F. (12.200 euros) par an et par médecin pour sa formation et son information (Cf Science et Vie Juin 1998) ».

« ...Dès la fac de médecine, les futurs praticiens sont «pris en charge» par l'industrie pharmaceutique. Certains laboratoires offrent aux meilleurs étudiants des préparations gratuites au concours de l'Internat, d'autres les aident à rédiger leur thèse...».

P.46 : «...Selon le Pr Robert WEISS, directeur de l'institut de recherche sur le cancer en Grande-Bretagne, une grande partie du corps médical est devenue à tel point l'obligée du corps pharmaceutique que l'évaluation des médicaments en devient aléatoire... ».

P.47 : «...Ainsi la classe dirigeante fabrique-t-elle, grâce au système scolaire, une foule de personnes coulées dans le même moule à penser... ».

On ne peut être qu'écoeuré, mais du même coup, l'on comprend mieux un certain nombre de faits.

Il y a quelques mois, un directeur d'une société de téléphonie parisienne me raconta :

«...Je vais régulièrement au Brésil. J'adore ce pays. L'avant-dernière fois, j'avais été piqué par des moustiques, et sur tout mon corps, les boutons se sont infectés. C'était très douloureux, et j'avais de la fièvre.

Dans un petit hôpital Brésilien, l'on m'appliqua 2 plantes sur les boutons : l'une calma la douleur en quelques minutes, et grâce à l'autre, je fus guéri en 48 heures.

L'année suivante, j'eus exactement la même mésaventure, sauf que je n'eus pas le temps de me faire soigner au Brésil : la thérapeutique pouvait bien attendre la 1/2 journée de trajet en avion. Mais je fus hospitalisé à Paris pendant 3 semaines, traité aux antibiotiques, j'ai souffert pendant 3 semaines, et j'ai perdu 7 kilos... ».

Cette anecdote résume à elle toute seule une montagne d'aberrations.

Il est fort probable que si l'on avait pratiqué la technique brésilienne en France, le thérapeute aurait été poursuivi pour exercice illégal de la médecine.

Le Dr SCOHY, qui fut l'un des premiers à tenter d'alerter l'opinion sur les vaccins, a (évidemment) été radié de l'Ordre des Médecins.

Le Dr HAMER grâce à qui des centaines de cancéreux dans toute l'Europe, peuvent affirmer avoir guéri définitivement, est l'objet de poursuites dans presque tous les pays d'Europe.

Le Pr BELJANSKI, qui a soigné François MITTERRAND, et grâce à qui des dizaines de cancéreux et de sidéens avaient retrouvé la santé, a connu les pires ennuis, et notamment une perquisition effectuée par 180 gendarmes, hurlant à ce biologiste de 73 ans qui vivait seul avec sa femme, « qu'il était une secte ».

La France vient d'être condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, par Arrêt du 7 février 2002, à lui verser... 4.500 euros pour dommage moral. Entre temps, ce malheureux est mort des tracasseries qu'on lui a faites. La famille touchera royalement 4.500 euros...

Qu'importe ? On continue.

Il est clair aujourd'hui qu'il existe une volonté politique de pourchasser toutes les méthodes bon marché susceptibles de nous maintenir en bonne santé, ou de nous la faire recouvrer si nous sommes malades.

Les gouvernements font semblant de vouloir résoudre les problèmes de société, mais ne veulent surtout pas que l'on trouve des solutions, puisque la plupart des dirigeants vivent de ces problèmes !

Le Général DE GAULLE a dit un jour « Des chercheurs qui cherchent on en trouve, des chercheurs qui trouvent, on en cherche... ».

Aujourd'hui les chercheurs qui trouvent sont immédiatement neutralisés, sauf si ce qu'ils ont trouvé peut rapporter gros...

Je ne compte plus les gens que j'ai rencontrés qui ont guéri de maladies dites « incurables », et qui m'ont indiqué par la suite que le thérapeute qui les avait aidés, était poursuivi. Car chez nous il vaut mieux mourir légalement que rester en vie illégalement.

Je pense encore à ce jeune homme qui a guéri du sida (son dossier était incontournable) et qui se cache, tant il a été l'objet de menaces.

Je ne peux que conseiller la lecture du livre du Dr Tal SCHALLER Artisans de leur miracle, qui évoque de nombreux cas de malades condamnés par la médecine, qui ont eu le courage de se guérir. Sa lecture peut redonner l'espoir à ceux qui se croient trop vite impuissants et obligés de souffrir.

En outre, lorsque nous avons évoqué l'hypothèse suivant laquelle les vaccins pourraient être « pucés » (contenir une micro-puce) ce qui pourrait être une des raisons pour lesquelles certains « scientifiques » insistent pour les maintenir, les bien-pensants ont tout de suite fait observer que « personne n'aurait jamais l'idée honteuse d'implanter une micro-puce dans le corps humain, et que nous étions des illuminés en pleine science-fiction... ». Or, le 4 avril 2002 la B.B.C. News nous fait savoir que les États-Unis ont donné l'autorisation d'implanter une puce (appelée « Big Brother » ou « Verichip ») contenant des informations médicales et personnelles dans le corps humain, à la firme A.D.S. ...

La carte Vitale collée à la peau ! On y est ! (Mais nous sommes toujours des illuminés !).

Je repense à mon instituteur du C.P. qui traitait certains d'entre nous « d'imbéciles heureux. ... ».

Le système actuel a besoin pour vivre, que nous soyons tous dans une santé précaire, ce qui fait « tourner la machine ». On ne poursuivra jamais ce grand professeur d'orthopédie qui a opéré des tas d'enfants car leurs deux jambes avaient 1 ou 2 millimètres de différence... jusqu'à ce que ses confrères lui fassent observer que pendant la croissance, c'est normal... Mais on poursuivra celui qui guérit les maladies dites « incurables »...

Je propose donc que nous rebaptisons le Code de la Santé publique qui s'appellerait désormais « Le Code de la Maladie Publique ».

Jean Pierre Joseph

Vaccins, mais alors on nous aurait menti ?

Editions Vivez Soleil

<http://www.onnouscachetout.com/themes/medecine/vaccins-mensonges.php>